

Demande d'attestation relative à la réalisation D'AUDITS ENERGETIQUES

NOM :

PRENOM :

N° DE CERTIFIE :

Pour rappel ce dossier ne peut être complété que par une personne certifiée DPE auprès de LCC QUALIXPERT

Rappel du parcours d'autorisation pour un diagnostiqueur DPE

Situation 1

Diagnostiqueur DPE ayant réalisé au moins 3 audits énergétiques sur les 2 dernières années

• Le diagnostiqueur fournit 3 audits énergétiques qu'il a réalisés sur les 2 dernières années.

• Qualixpert vérifie que les audits ont moins de 2 ans, et juge de la qualité du travail à l'aide de la grille d'évaluation de l'ADEME.

Situation 2

Autre diagnostiqueur DPE

• Le diagnostiqueur se forme auprès d'un organisme de formation certifié Qualiopi ou dans les Diagnostics Immobiliers.

• Le diagnostiqueur transmet son attestation de formation à Qualixpert.

• Qualixpert vérifie que l'attestation date de moins de 6 mois, soit réalisée postérieurement au 04/05/22 date d'application des arrêtés, et que l'organisme l'ayant délivrée soit certifié Qualiopi ou DI.

• Qualixpert fournit une attestation d'une durée de validité de 9 mois autorisant le diagnostiqueur à réaliser des audits énergétiques et référence le diagnostiqueur dans la base nationale.
 • Cette attestation devra être indexée à chaque audit réalisé.

• A l'échéance des 9 mois, le diagnostiqueur peut demander le renouvellement de son attestation en fournissant 5 audits réalisés.

• Qualixpert contrôle 2 audits sur les 5 fournis et si l'évaluation est favorable proroge l'attestation jusqu'au 31/12/2023 dans l'attente des décisions ministérielles à venir.

VOTRE SITUATION

- DEMANDE INITIALE / Je n'ai pas encore d'attestation pour exercer

○ Situation 1

1 Je réalise déjà des audits énergétiques, je souhaite par ce document que LCC QUALIXPERT me délivre une attestation conformément au décret n° 2022-780 du 04 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation.

Pour cela je joins à ce document :

- 3 audits datant de moins de 2 ans.
- Le règlement de 200€ HT soit 240€ TTC.

○ Situation 2

Suite à ma formation je souhaite réaliser des audits énergétiques,

Pour cela je fournis en pièce jointe :

- L'attestation de formation que j'ai suivie.
- Le règlement de 100€ HT soit 120€ TTC.

- Demande de renouvellement

○ Situation 3

Ma 1ere attestation arrive à échéance (fin validité 9 mois), je demande le renouvellement

Pour cela je joins à ce document :

- 5 audits réalisés sur les 9 derniers mois.
- Le règlement de 200€ HT soit 240€ TTC.

VOTRE ENGAGEMENT

INFORMATIONS SUR LESQUELLES JE M'ENGAGE EN SIGNANT CE DOCUMENT

- Je confirme avoir pris connaissance et me conformer au processus défini page 1 du présent document
- Je m'engage à annexer l'attestation délivrée par mon organisme de certification à tous mes audits
- J'ai pris note de mon obligation à assurer mon activité d'audit énergétique
- Je prends note que mes audits ont une durée de validité de 5 ans

Je confirme avoir pris en compte et me conformer aux exigences du décret n° 2022-780 du 04 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation.

Votre dossier ne sera pas pris en compte s'il n'est pas complet.

A fournir dans tous les cas :	Réservé à Qualixpert ☒ / NAP / NF
<input type="checkbox"/> Le présent dossier de candidature complété, daté et signé par le candidat à l'audit énergétique et le financeur.	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Les rapports d'audit ou l'attestation de formation selon la situation (voir page précédente)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Le règlement de vos certifications (à l'ordre de Qualixpert) Voir page précédente	<input type="checkbox"/>

Date :

Signature du candidat :

Signature de l'employeur/financeur :

Dossier à renvoyer :

Par courrier à LCC QUALIXPERT / 17, rue Borrel / 81100 CASTRES

Ou par email à qualixpert@orange.fr

Cachet de l'Entreprise :